

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 4 AVRIL 2017 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, district n° 1
Michael Tuppert, district n° 3
Hélène Thibault, district n° 4
Jean Perron, district n° 5
Marcel Gaumont, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absent : Monsieur Jim O'Brien, district n° 2

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2017

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de mars 2017

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt des rapports budgétaires au 31 mars 2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2017

5.3 Emprunt temporaire (marge de crédit) – Règlement concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

5.4 Modification de la résolution 79-05-2016 / Réfection du pavage de la rue des Dériveurs

5.5 Modification de la résolution 81-05-2016 / Création d'un nouveau site Internet

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogations mineures concernant le lot numéro 4 745 547, 5, rue Morin

6.3 Autorisation de signature / Contrat relatif à l'installation de camions-restaurants (food trucks) au 137, rue Gingras, pour la période estivale 2017

6.4 Avril / Mois de la jonquille

7. PARTIE INFORMATIVE

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

53-04-2017

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, avec l'ajout du point suivant :

6.5 Autorisation de participation à une formation / L'expropriation au Québec : procédures et principes d'indemnisations

54-04-2017

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2017

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 21 mars 2017 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 35, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 35.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de mars 2017

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de mars 2017 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2017

Attendu la vacance au poste de directeur des finances, ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2017

Attendu la vacance au poste de directeur des finances, ce point est reporté à une séance ultérieure.

55-04-2017

5.3 Emprunt temporaire (marge de crédit) – Règlement concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut décréter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses prévues au Règlement d'emprunt numéro 11290-2017, et ce, en vertu de l'article 567, paragraphe 2 de la Loi des Cités et Villes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser l'ouverture d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire de Saint-Raymond—Sainte-Catherine afin de pourvoir aux dépenses du règlement d'emprunt numéro 11290-2017 concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'ouverture d'un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 4 010 000 \$, sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse populaire de Saint-Raymond—Sainte-Catherine, et ce, au taux préférentiel;

QUE monsieur le maire et le trésorier soient autorisés à signer les documents pertinents à cet effet.

56-04-2017

5.4 Modification de la résolution 79-05-2016 / Réfection du pavage de la rue des Dériveurs

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 79-05-2016 adoptée le 3 mai 2016 dans le but de corriger la source de financement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le libellé se lise comme suit : « *QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté* ».

57-04-2017

5.5 Modification de la résolution 81-05-2016 / Création d'un nouveau site Internet

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 81-05-2016 adoptée le 3 mai 2016 dans le but de corriger la source de financement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le libellé se lise comme suit : « *QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté* ».

58-04-2017

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 23 mars 2017;

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

59-04-2017

6.2 Demande de dérogations mineures concernant le lot numéro 4 745 547, 5, rue Morin

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro 4 745 547, correspondant au 5, rue Morin, laquelle vise à autoriser la construction d'une véranda à 4,49 mètres de la ligne arrière de lot, alors que la norme réglementaire pour une véranda est de 5,5 mètres;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 9.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise également à autoriser la construction d'un escalier extérieur à 2,44 mètres de la ligne arrière de lot, alors que la norme réglementaire pour un escalier extérieur est de 5,5 mètres;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 9.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogations le 23 mars 2017 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 745 547, correspondant au 5, rue Morin.

60-04-2017

6.3 Autorisation de signature / Contrat relatif à l'installation de camions-restaurants (food trucks) au 137, rue Gingras, pour la période estivale 2017

ATTENDU QUE la Ville désire offrir un service de restauration sur son territoire durant la saison estivale 2017;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du terrain vacant situé au 137, rue Gingras, soit le site de l'ancien restaurant « Le Baladeur »;

ATTENDU QUE la Ville désire renouveler le contrat relatif à l'installation de camions-restaurants sur ce site pour la saison estivale 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer un contrat permettant à M. Martin Jeanneau « Le P'tit Train Enr. » d'opérer des camions-restaurants sur le terrain de la Ville situé au 137, rue Gingras, et ce, pour la saison estivale 2017.

61-04-2017

6.4 Avril / Mois de la jonquille

ATTENDU QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies, et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir, et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

62-04-2017

6.5 Autorisation de participation à une formation / L'expropriation au Québec : procédures et principes d'indemnisations

ATTENDU la formation offerte par la firme Wolters Kluwer, le 18 mai 2017, concernant les procédures et principes d'indemnisations relatifs aux expropriations;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de M. Jean Perron à cette formation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser M. Jean Perron à assister à la formation concernant les procédures et principes d'indemnisations relatifs aux expropriations;

QUE les dépenses relatives à cette participation soient financées à même le budget d'opération 2017.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire entretient la population sur les sujets suivants :

7.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 13 avril prochain.

7.2 Fête de Pâques

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le Vendredi saint, 14 avril, et le lundi de Pâques, 17 avril.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 50, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. L'historique qui a fait en sorte que la Ville a modifié sa réglementation relativement au commerce de tourisme.
2. La validité des permis accrédités pour ce genre de commerce de tourisme.
3. La tarification fixe de 168 \$ sur le compte de taxes.
4. L'aide financière de 3 328 300 \$ des gouvernements pour la station de pompage principale.

5. Soumissions suite à l'appel d'offre de restauration sur le terrain de l'ancien Baladeur.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 20.

63-04-2017

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 20.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier